



municipalservicesproject

TRADUCTION

Un printemps arabe pour la corporatisation ?

La Société tunisienne de l'électricité et du gaz

Ali Bennisr et Éric Verdeil¹

Ce texte est une traduction d'un chapitre de livre publié en anglais sous la direction de David A. McDonald intitulé « Rethinking Corporatization and Public Services in the Global South » publié par Zed Books en avril 2014.

La révolution tunisienne de janvier 2011 a vu le départ forcé du président de longue date Zine El Abidine Ben Ali et le début d'un mouvement social plus large dénonçant l'autoritarisme dans la région. Les écrits sont nombreux au sujet de ce « Printemps Arabe » et des effets qu'il pourrait avoir sur l'avenir de la Tunisie, mais peu a été dit sur son impact sur les fournisseurs de services publics tels que la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG).

Depuis sa création en 1962, la STEG, une société publique gérée de manière autonome, a réussi à rendre l'électricité et le gaz accessibles partout en Tunisie. Avec une couverture de plus de 99 pour cent en milieu rural et urbain, la STEG occupe la première place en matière d'accès à l'électricité en Afrique et constitue un exemple éloquent de la capacité du secteur public à offrir des services d'électricité fiables et abordables. Malgré les pressions en faveur de la privatisation de la société, la direction de la STEG et les dirigeants syndicaux ont fortement résisté à cette tendance et ont réussi à garder la société dans le giron public.

Cependant, comme c'est le cas pour d'autres entreprises de services corporatisées ailleurs dans le monde, la STEG n'est pas à l'abri des tendances néolibérales telles que l'utilisation d'indicateurs de rendement axés sur le marché, la tarification en fonction des coûts et la sous-traitance avec le secteur privé. La STEG n'a pas non plus réussi à totalement écarter la privatisation, comme l'illustre la création d'un producteur d'électricité indépendant dans les années 1990.

La STEG tire également une bonne partie de son succès de ses racines autoritaires et de sa culture jacobine, valorisant une gestion centralisée. À partir des années 1950, les gouvernements tunisiens successifs ont dicté des stratégies d'investissement pour la fourniture d'électricité sans grande consultation ou débat sur la nature de la production de l'énergie électrique ou sur les plans de développement du secteur à long terme. Que ce soit pour améliorer la vie des gens, stimuler la production économique, obtenir la faveur politique ou pour toutes ces raisons à la fois, l'État tunisien a fait de la distribution de l'électricité une priorité pour le pays, en s'appuyant sur une société détenue et exploitée par l'État.

Toutefois, la Tunisie postrévolutionnaire pose à la STEG de nouveaux défis d'envergure, parmi lesquels la capacité à se démocratiser et à établir de nouvelles relations de gouvernance avec l'État n'est pas la moindre. Le statut de la STEG en tant qu'agence « publique » pourrait aussi être remis en cause, alors que les acteurs néolibéraux (internes et externes) exercent des pressions pour la privatiser ou tout au moins y implanter plus fermement des principes d'exploitation axés sur le marché de l'électricité.

La façon dont ces dynamiques politiques se concrétiseront dans le contexte national et régional très mouvant reste à voir. Il est clair que la STEG offre une perspective fascinante non seulement sur la révolution tunisienne, mais aussi sur la nature complexe de la corporatisation et sur sa capacité à s'adapter (ou non) à un régime démocratisé.

Ce chapitre présente une brève histoire de la STEG et examine les principales forces et faiblesses de cette société en tant que fournisseur public d'électricité au cours des quatre dernières décennies. Il présente un résumé de la transition politique que connaît actuellement le pays et de ses effets sur la STEG jusqu'à la date de rédaction du texte (mai 2012), suivi d'un examen des (possibles) voies pour l'avenir de la fourniture corporatisée de l'électricité en Tunisie. Cette analyse se fonde sur de vastes recherches sur le secteur de l'électricité dans la région menées au cours de la dernière décennie, auxquelles se sont ajoutées, depuis la révolution de janvier 2011, des entrevues avec des cadres supérieurs de la STEG, des dirigeants syndicaux et des syndiqués de la base. Des représentants du ministère de l'Industrie, des bailleurs de fonds et des organisations internationales qui soutiennent des projets en lien avec la STEG, comme par exemple l'Union européenne et l'Agence française de Développement (AFD), ont aussi été interviewés².

HISTOIRE DE LA STEG

En 1956, à la veille de l'indépendance, la distribution et la production d'énergie électrique en Tunisie était entre les mains de huit entreprises privées. Ces entreprises fournissaient de l'énergie électrique à environ 100 000 résidents urbains vivant à proximité des usines. La puissance totale installée était de 100 mégawatts (MW), dont la majeure partie était fournie par l'usine thermique de La Goulette (Tunis) et par trois unités hydrauliques de plus petite taille dans le Nord du pays. Dans la partie centrale de Tunis, 25 000 clients s'approvisionnaient en gaz auprès de fournisseurs privés. Les principales villes du centre et du Sud du pays étaient desservies par des génératrices diesel exploitées par des concessionnaires qui avaient leurs propres réseaux de distribution et de production, de même que leurs propres systèmes de tarification. Ce dispositif ne permettait aucune connexion interrégionale. La fourniture d'électricité était limitée à quelques heures par jour dans les grandes villes.

Après l'Indépendance, le gouvernement a établi la Compagnie tunisienne d'Électricité et de Transport (1958) pour superviser les opérations de ces fournisseurs. Quatre ans plus tard, ces entreprises étaient nationalisées et le monopole en matière de production et de distribution était accordé à la STEG, une entreprise de services publics autonome du point de vue juridique et financier. La STEG se trouve actuellement sous la supervision du Ministère de l'Industrie.

Les dirigeants politiques tunisiens ont longtemps considéré l'électricité comme un enjeu stratégique du point de vue économique, social et politique. Ainsi, l'objectif d'accès universel a été établi très tôt (STEG 2009, 30). L'électricité était vue comme la pierre angulaire du développement national et de l'amélioration des conditions de vie. Le fait que cet objectif ait bénéficié d'un appui politique généralisé est notable, compte tenu du contexte politique alors marqué par le régionalisme et les clivages ethniques. Autrement dit, la STEG a joué un rôle d'unification majeur dans la Tunisie postindépendance et a aidé l'État à établir sa présence dans tout le pays.

Le développement de la STEG a connu trois étapes majeures. Au cours de la première étape, dans les années 1960, de gros investissements ont été consentis pour la mise en place du réseau de transport, afin de raccorder les villes et les nouvelles industries au réseau national d'énergie, ainsi que pour uniformiser le voltage. La deuxième étape, qui a débuté à la fin des années 1970, a vu l'extension du réseau électrique dans les régions rurales, initialement dans les petites agglomérations de plus de 100 ménages et, plus tard dans les années 1990, dans les zones faiblement peuplées.

La troisième phase, amorcée depuis l'année 2000, se caractérise par un ralentissement des raccordements de nouveaux usagers au réseau électrique et par un virage vers la distribution de gaz, après la découverte de vastes champs gaziers dans le pays. Le développement du réseau gazier fait maintenant partie d'une stratégie visant à réduire la dépendance énergétique à l'égard du pétrole des pays voisins et à promouvoir l'utilisation d'une source d'énergie moins coûteuse et plus efficace. La STEG accorde la priorité à la distribution de gaz aux villes qui comptent des entreprises énergivores.

En 2012, lors de son 50e anniversaire, la STEG pouvait s'enorgueillir d'avoir augmenté le taux d'électrification urbaine de 21 pour cent en 1962 à 99,5 pour cent, et l'électrification rurale de 6 à 99 pour cent. La puissance installée avait atteint 3 473 MW en 2010 (alors qu'elle était de 100 en 1962), et la STEG comptait 30 fois plus d'abonnés (3,15 millions) que lorsqu'elle débutait ses opérations (STEG 2011).

Bien que la STEG détienne toujours le monopole du transport et de la distribution d'électricité, la production est depuis longtemps partagée avec d'autres acteurs. En 1960, 12 pour cent de l'électricité produite provenait déjà des surplus de l'industrie acheminés à la STEG – une capacité indépendante qui s'est initialement développée en réponse aux insuffisances du fournisseur national. Aujourd'hui, ces surplus représentent 8 pour cent de l'électricité produite.

En 1994, face à la demande énergétique croissante et aux pressions d'acteurs externes pour que la société soit privatisée, le gouvernement a concédé une partie de la production à la *Carthage Power Company* (CPC), qui opère en tant que producteur d'électricité indépendant selon une formule « construction-détention-exploitation »³. La CPC assure 25 % de la production d'électricité commerciale dans le pays, selon des termes qui lui sont largement favorables étant donné que la STEG s'est engagée à fournir le gaz nécessaire à la production et à acheter toute l'électricité produite. Cependant, selon le rapport de la Cour des comptes pour l'année 2011, la production d'électricité par la CPC a été inférieure à ce qui était stipulé dans le contrat. Ainsi, la STEG a été forcée d'exploiter des unités gazières à cycle simple très peu efficaces afin de compenser les insuffisances de la société privée, contribuant ainsi à une perte de plus de 38 millions de dinars tunisiens (DT, environ 19 millions d'euros). De plus, la CPC n'a pas réglé les indemnités requises pour le non-respect de ses engagements en matière de production, dont la valeur est estimée à 14 millions DT (Cour des Comptes 2011).

Toutefois, globalement, la STEG a réussi à éviter la vague de privatisations qui a affecté d'autres secteurs de l'économie tunisienne avec l'application des programmes d'ajustement structurel vers le milieu des années 1980. Il en va de même pour les autres sociétés nationales de services publics d'envergure telles que la SONEDE (eau potable), l'ONAS (assainissement) et le transport urbain.

CONTRACTUALISATION = CORPORATISATION

Au cours de nos recherches, sur ce thème, les personnes interviewées en Tunisie étaient généralement étonnées de nous entendre utiliser le terme « corporatization », un mot absent du vocabulaire relatif à la réforme dans ce pays. Le terme utilisé est plutôt « contractualisation », en référence à un ensemble de contrats signés entre une agence publique et l'État. Ce processus s'apparente à la création d'une agence détenue et exploitée par l'État mais séparée de celui-ci en matière de finances et de gestion.

Selon Ben Letaïef (1998), l'établissement de contrats entre l'État et les entreprises publiques a débuté dans les années 1970 et s'est rapidement intensifié à partir de 1987. La contractualisation de la STEG se fonde sur des contrats externes avec l'État, de même que sur des contrats internes qui établissent des objectifs et des cibles pour ses différentes branches, encourageant ainsi leur autonomie. Des mécanismes de contrôle sont tout de même établis sous forme d'indicateurs de rendement qui contribuent aux cibles du Plan de développement national dans son ensemble.

Qui plus est, Ben Letaïef soutient que la contractualisation a été utilisée comme « une technique d'insertion des entreprises publiques dans la logique du marché et d'alignement de leur gestion sur celle des entreprises privées. Elle est, dès lors, excessivement centrée sur les aspects financiers et marchands » (1998, 393). À titre d'exemple, dans le contrat entre l'État et la STEG pour la période 1992-1996, les objectifs fixés « au nom du service public » demeurent vagues, tandis que « la recherche de l'équilibre financier [...] est] considérée comme un objectif prioritaire » (contrat 92-96, art. VI Stratégie financière). L'établissement d'une politique de recouvrement des coûts « qui fait supporter au client le coût économique qu'il engendre pour la société » est particulièrement digne de mention, tout comme « l'élimination progressive des tarifs préférentiels dont les prix ne sont pas justifiés économiquement » (art. VII-1.1).

Selon Ben Letaïef (1998, 413), la contractualisation fait de l'État un actionnaire, mais ce processus n'est pas vu comme un préalable à la privatisation, comme c'est le cas avec la corporatization dans d'autres pays. Dans les pages qui suivent, nous analysons la contractualisation de la STEG et évaluons sa performance à titre de fournisseur de services publics : certains indicateurs révèlent un biais néolibéral, d'autres rappellent les racines autoritaires de l'organisation, tandis que d'autres suggèrent un engagement profond envers le bien commun en général. Cette combinaison de valeurs en apparence paradoxale n'est pas facile à expliquer, mais elle reflète la réalité complexe

de la corporatisation en Tunisie. Sa compréhension pourrait aider à maintenir et à étendre la distribution publique d'électricité dans le pays dans les années à venir.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA STEG

Accès à l'électricité

L'accès à l'électricité peut être vu comme une mesure de l'équité sociale, particulièrement du point de vue géographique. Les réseaux d'électricité reflètent souvent les inégalités entre les régions urbaines et rurales à l'échelon national, de même qu'à l'intérieur des villes. À cet égard, la STEG a un excellent bilan, avec un accès quasi universel dans les villes et un taux de raccordement de 99 pour cent dans les campagnes.

Le raccordement des quartiers informels en milieu urbain est également un point fort de la STEG. Depuis les années 1970, la stratégie adoptée pour les quartiers précaires a été intégrée aux travaux de restauration des vieux districts et quartiers entrepris par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine. La STEG y participe en réhabilitant d'anciens réseaux de distribution afin de brancher les ménages dans ces zones (p. ex. BabSouika-Halfaouine, la vieille ville de Tunis) ou en construisant de nouveaux réseaux.

Tarification

L'équité sociale peut également être évaluée du point de vue du prix de l'électricité. Il est important ici de faire la distinction entre le coût du raccordement et les tarifs d'électricité. Avant 2005, le raccordement était facturé à l'abonné à un prix dépendant de la puissance installée et de la distance jusqu'au réseau le plus proche, calculée en nombre de poteaux nécessaires pour atteindre l'immeuble récemment connecté à la ligne principale. De cette façon, les ménages vivant en zone éloignée et consommant peu d'électricité étaient pénalisés. Afin de remédier à cette situation, la STEG a demandé aux gens souhaitant s'abonner de partager le coût du raccordement (bien que certains ménages attendent quand même qu'un voisin mieux nanti se raccorde avant de s'abonner).

À partir de 2005, un tarif unique a été mis en place, aidant ainsi les abonnés des zones périurbaines et des régions rurales peu peuplées. Toutefois, les dirigeants du syndicat de la STEG soutiennent que dans les faits, ce système subventionne les promoteurs des zones urbaines et ne se traduit pas par une réduction des coûts pour les usagers. Indirectement, cette nouvelle tarification encourage le développement de quartiers informels à proximité du réseau, étant donné que les habitants peuvent partager le coût du raccordement et que l'État ne peut pas leur refuser l'accès malgré leur situation « illégale ».

La question du prix de l'énergie électrique fait l'objet d'un débat intense en Tunisie. En 2005, un tarif par tranche de consommation a été instauré pour les abonnés basse tension (65 pour cent des abonnés domestiques), dans un effort pour subventionner les ménages les plus pauvres – un modèle similaire à celui du secteur de l'eau dans le pays. Dans les faits, il y a maintenant trois paliers de tarification en fonction de la quantité d'électricité utilisée (moins de 50 kWh, 50 à 300 kWh et plus de 300 kWh). Certains de ces gains sont annulés par une taxe municipale qui pénalise les petits consommateurs, mais une étude comparative internationale basée sur les tarifs de 2009 a révélé que les prix de la STEG pour les abonnés domestiques étaient relativement progressifs (Secrétariat général UPDEA 2009). Il est également intéressant de noter que le prix de l'énergie électrique semble plus équitable que celui de l'eau, qui est proportionnellement plus chère dans les régions rurales et pour les petits consommateurs (Sahtout 2010 ; Touzi, Barraqué et Treyer 2010).

Néanmoins, les hausses de tarifs ont donné lieu à des plaintes. Le contrat de la STEG avec le gouvernement exige que les tarifs reflètent les coûts – une politique appelée « vérité des prix » – dans un effort pour limiter les déficits budgétaires. Entre 2000 et 2010, le prix a augmenté jusqu'à deux fois par année (pour une augmentation annuelle moyenne de 5 pour cent), en même temps que la consommation augmentait (2 pour cent de plus par abonné en moyenne) (STEG 2011)⁴. Le fait que la STEG facture également les clients pour l'accès aux chaînes de télévision publiques a rendu cette hausse encore plus impopulaire (Turki 2011, 181).

Les délégués syndicaux soutiennent que la politique de tarification de la STEG n'est pas suffisamment progressive. Ils soutiennent que le coût de la tranche de consommation supérieure est insuffisant et laissent entendre que le secteur industriel devrait payer davantage⁵. Il convient également de souligner que les abonnés qui sont incapables de payer leurs factures sont traités durement par la STEG. Après deux factures impayées et si le montant est supérieur à 30 DT, un coupon de coupure est émis. Pour être rebranchés, les clients doivent payer le montant total de la facture, auquel s'ajoutent des frais de branchement de 17,70 DT – bien qu'en pratique, les représentants locaux du parti RCD au pouvoir sous Ben Ali avaient la latitude de négocier cette question au cas par cas. Il n'est pas évident de savoir si la politique de contractualisation a rendu l'application de ces règles plus stricte. Depuis la révolution de 2011, les cas de non-paiement ont tellement augmenté (voir ci-après) que le gouvernement a temporairement établi des règles plus souples pour recouvrer les paiements sans débrancher les utilisateurs.

Participation à la prise de décision

La consultation publique n'est pas officialisée à la STEG, mais elle se manifeste sous trois formes. Premièrement, le Conseil d'Administration de 14 membres de la STEG⁶ compte deux représentants du syndicat qui participent à la prise de décision. Par deux occasions avant la révolution, le syndicat a menacé de faire la grève en raison de projets de privatisation partielle et de sous-traitance (pour la collecte des factures impayées et pour accorder une deuxième concession pour une centrale thermique), ce qui a poussé la direction à abandonner ces projets⁷.

En deuxième lieu, bien que la participation des usagers ne soit pas une pratique officielle, un représentant de la direction de la STEG affirme que son département mène régulièrement de vastes enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle. De plus, les bureaux de services aux clients reçoivent les plaintes et le site web de la société offre un forum où les préoccupations à l'égard du service peuvent être formulées. Enfin, une convention avec l'Organisation de Défense des Consommateurs avait été mise en place, mais elle n'est plus en vigueur aujourd'hui étant donné que cette organisation était associée avec le parti au pouvoir sous le précédent président Ben Ali et qu'elle n'avait pas démontré son efficacité en tant que surveillant du secteur de l'électricité.

Ainsi, la STEG a établi divers canaux de communication avec les usagers mais essentiellement dans un esprit de relation commerciale. La STEG n'a pas créé d'outils pour une plus grande participation citoyenne à la définition des objectifs à long terme de l'entreprise publique. La participation citoyenne est plutôt ad hoc et dépend largement du bon vouloir du parti au pouvoir (Chabbi 1999 ; Legros 2005). Depuis la fin du régime Ben Ali, les mécanismes de consultation ont changé mais il est trop tôt pour savoir quelles nouvelles formes ils prendront ou quelle sera leur efficacité.

Les relations avec les sociétés privées constituent le troisième mode d'interaction de la STEG. Des enquêtes sont réalisées auprès des sociétés clientes pour mesurer leur satisfaction à l'égard du service. En particulier, il est demandé aux grands clients commerciaux d'évaluer leurs besoins et de faire des suggestions pour améliorer le service. Dans le contexte post-révolutionnaire, les médias ont découvert que des sociétés proches du régime avaient bénéficié de certains privilèges (p. ex. usines de ciment) ; des enquêtes sont en cours⁸. Des garanties procédurales sont en place contre le favoritisme, mais celles-ci devront également être revues à la lumière des développements politiques du Printemps Arabe.

Qualité du service

La qualité du service est l'une des préoccupations principales de la STEG et fait partie de sa politique de contractualisation. Certains indicateurs portent sur la qualité du service d'électricité offert aux abonnés. Les données relatives à la performance technique démontrent que le nombre d'incidents (causés en grande partie par des facteurs exogènes comme des éclairs, des oiseaux, etc.) par 100 kilomètres de réseau a diminué de 2,55 en 2000 à 1,75 en 2010, bien que les indicateurs varient grandement d'un district à l'autre. Des incidents majeurs comme la panne de 2002 – qui a interrompu la diffusion de la finale de la Coupe du Monde de football – ne se sont pas reproduits. Un autre indicateur de qualité mesure le temps requis pour résoudre les pannes. Selon la STEG, le temps de résolution des pannes se situe entre une et deux heures en moyenne dans les districts urbains (bien que des délais de plus de cinq heures aient été enregistrés dans les districts les plus éloignés).

La STEG estime que les délais de raccordement vont d'une semaine à un mois. Les données indiquent une dégradation du service entre 2002 et 2010, puisque le temps de raccordement a augmenté dans certains districts : à titre d'exemple, il est passé de 17 jours à un mois dans le nord de Tunis, de 10 à 39 jours dans le nord de Sousse et de 12 à 28 jours à Kairouan⁹. Il semble que cette augmentation du temps d'attente soit liée à la forte demande dans certaines zones (banlieues des villes principales, zones touristiques), à des problèmes techniques et à l'insuffisance de l'équipement, dont une partie doit être importée. La STEG a d'ailleurs été critiquée à plusieurs occasions lorsqu'elle manquait de pièces de rechange en raison d'une mauvaise planification (Cour des comptes 2011).

La STEG mesure également la satisfaction de ses clients en examinant le nombre de plaintes reçues de ses abonnés via un centre d'appels et un site web. Le nombre de plaintes a connu un déclin marqué : il est maintenant de l'ordre de 70 par 10 000 abonnés, ce qui est conforme aux normes internationales¹⁰.

Efficiences financière

Les autorités qui supervisent la STEG (la Direction générale de l'Énergie du Ministère de l'Industrie et des Ressources minières) suivent son efficacité financière de près, à l'instar des bailleurs de fonds et des agences de financement. Deux objectifs principaux sont assignés à la société (République tunisienne 2010, 13) :

- « prendre les mesures appropriées pour permettre à l'entreprise de réaliser des résultats financiers positifs et suffisants pour autofinancer les programmes d'investissement du secteur;
- prendre les mesures nécessaires permettant à l'entreprise d'atteindre le niveau requis des ratios financiers et d'être bancable pour drainer des financements extérieurs. »

Parmi les principales demandes, on compte l'optimisation de la consommation de combustibles, qui représentent environ 75 pour cent des coûts de production d'électricité pour la STEG. La société a commencé la transition vers des centrales électriques à cycle combiné, qui utilisent des technologies plus efficaces. Toutefois, ce changement ne s'effectue pas aussi vite que prévu, comme mentionné dans le rapport de la Cour des comptes. La STEG comptait établir deux unités à cycle simple à Ghannouch (Gabés) et à Sousse en 2005, mais des retards significatifs ont donné lieu à une augmentation importante des coûts et bloqué la transition vers une énergie plus propre. À l'usine de Ghannouch, les travaux ont été retardés jusqu'en 2011. Une impasse dans les négociations avec des partenaires privés a forcé la STEG à signer des contrats pour la création de deux unités gazières même si elles nécessitaient le double de l'énergie requise par une unité à simple cycle. L'objectif d'optimisation n'a donc pas été atteint. Des délais ont aussi été enregistrés pour l'installation d'éoliennes en raison de l'opposition de propriétaires terriens expropriés (Cour des Comptes 2011).

Plus récemment, l'augmentation du prix des combustibles a poussé la STEG à demander des ajustements de tarifs au gouvernement. En effet, selon les termes du contrat, l'État doit compenser l'écart entre le coût de production et le prix de vente en subventionnant les opérations de l'entreprise publique. Or, malgré ces subventions, la STEG a connu des déficits récurrents en 2007, 2008, 2010 et 2011. La STEG est maintenant forcée de se tourner vers des sources d'énergie plus stables comme l'énergie nucléaire, qui pourrait voir le jour d'ici 2023¹¹, et les énergies renouvelables, qui sont déjà en développement. Dans les deux cas, les coûts de production seraient vraisemblablement plus élevés que les coûts actuels à la STEG, en raison des subventions sur le gaz accordées par l'État.

Malgré ces préoccupations, la STEG est reconnue par les bailleurs internationaux comme étant rigoureuse dans sa gestion et dans le contrôle de sa dette. Les garanties de l'État permettent également à la STEG d'accéder à des taux d'emprunt souverains. Ses principaux créanciers sont l'ADF, la Banque africaine de Développement, le Fonds arabe pour le Développement économique et social et la Banque européenne d'Investissement, souvent sous forme de cofinancement.

Malgré une évaluation généralement positive de la gestion financière de la STEG, les bailleurs de fonds relèvent certaines insuffisances dans son système d'information financière interne, rendant ainsi difficile l'analyse de sa performance par secteur (gaz ou électricité) ou par branche¹². Les bailleurs font également pression pour qu'il y ait une plus grande correspondance entre les coûts et les prix, et sont préoccupés par la suspension de la politique d'ajustement des tarifs depuis la révolution (plus de détails ci-dessous).

Reddition de comptes

En Tunisie, aucune loi claire ne définit le type de données que les entreprises publiques doivent divulguer ni la forme des consultations publiques qu'elles devraient tenir. Le public peut avoir accès à de l'information sur les activités de la STEG (notamment sur son site web) et son contrat exige que des rapports annuels soient publiés, y compris sur sa situation financière (coûts, profits et pertes). Or, une grande partie de cette information est publiée sous une forme résumée dont la compréhension nécessite des connaissances techniques et comptables. En outre, l'accès en ligne aux rapports est limité par le fait que l'accès à Internet n'est pas généralisé dans le pays. Toutefois, la STEG ne diffère pas des autres grandes sociétés publiques tunisiennes à cet égard.

Qualité du milieu de travail

La STEG est l'une des plus grandes sociétés tunisiennes. En 2010, le nombre d'employés avait légèrement diminué à 9 200, malgré le fait que la production et la demande continuaient d'augmenter. Mais il était prévu que l'effectif augmente à 12 000 à la fin de 2012, en conséquence de la révolution. Le profil des employés a changé au cours des dernières années, avec une part croissante des agents de maîtrise (actuellement autour de 56 pour cent), reflétant ainsi le besoin croissant de personnel qualifié. Le déclin significatif du nombre d'employés moins qualifiés, d'un autre côté, reflète le processus de sous-traitance de certaines tâches qui est en cours (p. ex. sécurité, entretien, nettoyage). Il y a encore très peu de femmes employées (14,3 pour cent, beaucoup moins que la moyenne nationale pour l'emploi de 25 pour cent pour 2011) et elles occupent surtout des postes administratifs (STEG 2011).

Comparativement aux autres secteurs en Tunisie, un poste d'emploi à la STEG est synonyme de bon salaire et d'une bonne sécurité d'embauche. La rémunération, basée sur l'ancienneté et les conventions collectives, est fixée par une échelle salariale. En 2007-2010, les augmentations annuelles se sont situées entre 5 et 7,5 pour cent, tandis que l'inflation était de 3-4 pour cent (STEG 2011). Un système de primes de rendement représentant un maximum de deux mois de salaire est également en place. On ne connaît pas exactement le moment où ce système a été mis en place ni la façon dont les primes sont accordées.

La STEG offre également des occasions de développement professionnel sous forme de formation. En 2010, 4 500 membres du personnel en ont bénéficié. De plus, elle offre des avantages sociaux tels qu'une couverture médicale et l'électricité gratuite (10 000 kWh par année pour les cadres et 5 400 kWh par année pour les autres travailleurs, avec augmentation prévue)¹³.

APRÈS LA RÉVOLUTION

La révolution tunisienne de 2011 a forcé la STEG à faire des changements radicaux. Le nouveau gouvernement et la population tunisienne exigent plus de transparence, ce qui remet en cause le mode d'opération technocratique du fournisseur. Dans certains cas, la méfiance a poussé des abonnés à refuser de payer. Dans le contexte plus large de demandes pour plus de justice sociale et pour une plus grande redistribution, l'État demande aux sociétés publiques tunisiennes, y compris à la STEG, de contribuer aux mesures de progrès social et de rompre avec les rigueurs du passé. Ces changements soulèvent des questions au sujet de la pérennité du modèle de croissance autocratique et largement subventionné qui a caractérisé la STEG jusqu'ici.

Crise financière et nouvelle facturation

Même avant la révolution, la STEG faisait face à une augmentation des factures impayées, mais leur nombre a considérablement augmenté après la révolution : au cours du premier mois, on estime qu'un quart des usagers ont refusé de payer¹⁴. Malgré une régularisation graduelle de la situation, les sommes impayées s'élevaient à 304 millions de DT à la fin de 2011 (comparativement à 160 millions en 2010) soit 12 pour cent du chiffre d'affaire (*Kapitalis* 2011 ; STEG 2012).

Selon un responsable de la STEG, 44 pour cent des sommes impayées sont le fait de ménages (*Kapitalis* 2011). Pour sa part le syndicat de la STEG estime que ce chiffre est plus près de 15 pour cent et blâme d'autres acteurs étatiques pour les pertes, soutenant que les factures impayées des municipalités représentent 64 pour cent des revenus perdus¹⁵. De plus, il est devenu évident dans la période postrévolutionnaire que des faveurs ont été accordées à des membres du clan au pouvoir, y compris à la présidence (*African Manager* 2011 ; *Tiwinoo* 2012). Cette information, en partie vraie et en partie exagérée, a tout de même alimenté la méfiance envers la STEG. Certains commentateurs expriment également la peur que la performance de la société se détériore, dans un scénario à la libanaise où l'électricité ne serait plus disponible 24 heures sur 24 (Moalla-Fetini 2011).

Quelques soient les raisons, les factures impayées ont affaibli la position financière de la société, qui s'était déjà détériorée en raison de l'augmentation des coûts de production attribuables à l'augmentation du prix des combustibles à l'échelon mondial. Le gouvernement a accordé des subventions importantes pour compenser les sommes impayées et l'augmentation des coûts de production, mais ces subventions ne couvrent pas complètement le déficit et ne garantissent pas la pérennité du service.

Malgré tout, le grand public continue de refuser une hausse des tarifs d'électricité. Dans ce contexte, tant le syndicat de l'électricité que la direction ont indiqué vouloir éliminer les taxes fixes de la facture afin d'aider les consommateurs à mieux comprendre le coût réel de l'énergie électrique. Une augmentation générale du prix semble exclue pour le moment.

La révolution a également donné lieu à des changements importants dans la politique de gestion des ressources humaines de la STEG. Dans un effort pour lutter contre le chômage, le nouveau gouvernement encourage toutes les sociétés publiques à engager de nouveaux diplômés. Selon les chiffres de septembre 2011, la STEG a recruté 700 nouveaux employés après le changement de gouvernement, en particulier pour des postes de gestion. De

plus, les employés sous-traitants sont maintenant engagés en tant qu'employés de la STEG. Ce processus de recrutement se poursuit et vise à créer 1 200 emplois administratifs pour de jeunes diplômés aux niveaux intermédiaire et supérieur, de même que quelque 2 000 postes moins qualifiés comme ceux d'agents de nettoyage et de gardiens de sécurité. Il est prévu que l'effectif de la STEG atteigne les 15 000 salariés d'ici la fin de 2013, mais on ignore encore les répercussions que cette nouvelle masse salariale et la réduction de la sous-traitance qui s'effectuera en parallèle auront sur le budget.

Évolution des attitudes politiques à l'égard de la STEG

Le nouveau contexte politique soulève une deuxième question d'importance : celle d'un possible changement dans la position du gouvernement en ce qui a trait au statut public de la STEG. Certains analystes soutiennent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter car ils voient la révolution tunisienne comme une réaction aux politiques néolibérales imposées par les institutions internationales (Hibou 2011). La majeure partie des cadres de la société¹⁶ semble opposée à la privatisation, et comme le faisait remarquer un haut responsable, au moins à court terme, « le gouvernement ne laissera pas l'oiseau s'envoler avant de savoir comment le contrôler parce qu'après, on ne peut plus le rattraper »¹⁷. Lors de son assemblée générale en mars 2012, le syndicat de la STEG a réaffirmé son opposition à la privatisation. L'Union générale tunisienne du Travail – une force politique majeure des luttes de 2011 – a également pris position contre la privatisation.

Toutefois, certains observateurs soutiennent que si le gouvernement actuel ne prend pas position de manière explicite sur le caractère public ou privé de la propriété des entreprises de services, il est possible que les partis islamiques et réformistes optent pour des politiques de libéralisation. En août 2012, suite à des pannes de courant qui ont interrompu l'approvisionnement en eau dans plusieurs régions et ont indirectement causé un décès dans un hôpital qui n'avait aucune autre source d'énergie, le Chef du gouvernement a émis des commentaires très durs à l'endroit de la direction de la STEG. Une controverse s'en est suivie entre le syndicat et le gouvernement au sujet de projets de privatisation allégués (Colonna Waleski 2012 ; *Espace Manager* 2012 ; *Tunisie Numérique* 2012). De plus, la conditionnalité de l'aide pourrait forcer un changement dans le style de gestion des sociétés publiques, en particulier si le déficit continue à augmenter.

L'un des domaines dans lequel la privatisation semble en cours est celui des énergies renouvelables. La STEG a dû accepter la décision du Ministère de l'Industrie et du Commerce de créer une filiale d'énergie renouvelable (STEG-ER) en mai 2010, dont elle détient seulement 35 pour cent des parts ; parmi les autres actionnaires, on compte des sociétés industrielles privées, des firmes de consultants et des banques. La STEG-ER peut étudier, construire et exploiter des parcs éoliens ou des centrales solaires, en plus d'être responsable de la mise en œuvre du plan d'énergie solaire tunisien, en commençant par la construction d'une centrale solaire à concentration dans le sud de la Tunisie (El Borma), qui devrait se réaliser avec l'aide du gouvernement japonais. De plus, une loi de 2009 sur la maîtrise de l'énergie autorise et encourage l'industrie à produire sa propre électricité à partir d'énergies renouvelables et exige de la STEG qu'elle rachète tout surplus¹⁸. Toutefois, cette réglementation n'a pas encore été appliquée, en raison de problèmes dans sa conception et de l'absence d'incitations financières, selon les représentants de l'Agence nationale pour la Maîtrise de l'Énergie et de l'agence de coopération internationale allemande (GIZ)¹⁹. En 2012, de nouvelles mesures étaient à l'étude pour faciliter son application, y compris par le biais de petits producteurs d'électricité indépendants.

Par conséquent, la diversification de l'énergie a entraîné la libéralisation du secteur de l'électricité et l'émergence d'acteurs privés qui cherchent à concurrencer la STEG. Des projets en cours, comme le Projet Desertec et le Plan solaire méditerranéen, renforcent les pressions en ce sens (Moisseron 2010). La construction prévue de nouvelles usines d'électricité (thermiques ou éoliennes) et d'une ligne à haute tension allant du Cap Bon jusqu'en Italie

dans le but d'approvisionner ce marché exigera de la STEG qu'elle s'ajuste à plus long terme, mais les négociations sont actuellement au point mort.

Vers une gouvernance décentralisée et participative ?

À l'instar de toutes les sociétés publiques tunisiennes, la STEG se caractérise par une gestion centralisée et technocratique. Tel que mentionné précédemment, les utilisateurs n'ont aucun rôle à jouer dans la prise de décision sur les développements majeurs de la société. Cependant, la révolution a de nouveau donné lieu à des pressions pour une plus grande transparence et à des enquêtes sur un certain nombre de scandales et de cas de mauvaise gestion. Le débat public sur la nouvelle constitution a également porté sur des arguments en faveur d'une plus grande décentralisation, en particulier en ce qui concerne la planification des politiques et le développement régional. Cependant, à ce jour, les membres de l'Assemblée constituante n'ont pas donné suite à ces demandes. En somme, aucune proposition concrète n'a été faite concernant la gestion sectorielle des entreprises publiques et il est peu probable que de telles propositions soient à l'ordre du jour pour quelques temps encore.

RÉFLEXIONS ET LEÇONS

Depuis sa création, la STEG fonctionne comme une société publique autonome. Depuis le début des années 1990, les relations entre la STEG et l'État ont été redéfinies par un accord contractuel comprenant certaines mesures liées à la corporatisation, avec une insistance particulière sur la réduction des coûts et l'efficacité financière. Cette politique s'est accompagnée de la privatisation de certaines activités, dont la production d'énergie électrique au premier chef.

Dans l'ensemble, la performance de la STEG est satisfaisante, en particulier si l'on tient compte du contexte régional. La STEG a réussi à atteindre ses objectifs, notamment la quasi-universalisation de l'accès, y compris dans les quartiers urbains défavorisés et les zones rurales. La STEG a également réussi à répondre à la demande d'énergie croissante de la part des ménages et de l'industrie, en plus d'avoir obtenu du financement international à des taux abordables grâce à sa solide gestion financière et aux garanties données par l'État. Les tarifs d'électricité sont demeurés relativement bas, répondant ainsi aux besoins en matière de développement social et rendant le pays plus attrayant pour l'industrie. Finalement, étant donné l'absence d'énergies fossiles dans le pays et l'augmentation des prix du pétrole dans le monde, la Tunisie a mis en place une politique de contrôle de la consommation d'énergie et de diversification des sources en faveur des énergies renouvelables. Le fait que la révolution tunisienne n'ait pas donné lieu à des demandes généralisées pour améliorer l'accès aux infrastructures, en particulier à l'électricité et au gaz, témoigne de la bonne performance d'ensemble de la STEG.

Trois facteurs principaux expliquent le succès de cette entreprise publique. Premièrement, il existe un ethos public relativement fort dans les entreprises de services publics tunisiennes, malgré le fait qu'elles recherchent l'efficacité par le biais de nouvelles méthodes de gestion comme une plus grande autonomie financière de leurs branches. Une culture de l'innovation technologique lui a permis de composer avec les défis liés à l'extension du réseau d'un bout à l'autre du territoire et d'améliorer l'efficacité énergétique. Surtout, ces changements dans la gestion n'ont pas reproduit aveuglément la logique du secteur privé (p. ex. individualisation de la rémunération, incitations financières pour les cadres, etc.). La politique de contractualisation a aidé la STEG à atteindre ses objectifs financiers et lui a permis de se doter d'indicateurs de rendement qu'elle peut utiliser pour justifier les subventions au développement de certaines technologies ou les investissements non rentables (comme l'électrification des zones rurales).

Deuxièmement, la contractualisation a préservé les objectifs de développement économique et sociaux de la société. Le personnel est fier d'appartenir à une société qui se consacre au progrès social. Clairement, la STEG n'a pas su se soustraire aux groupes d'intérêts proches de l'ancien régime (certains corrompus, d'autres progressistes comme ceux à l'origine des programmes de la présidence pour les pauvres en milieu urbain ou dans les zones rurales, qui contribuaient à légitimer le régime autoritaire de Ben Ali), mais au moins, elle semble avoir résisté aux projets de privatisation et de sous-traitance qui auraient bénéficié directement au clan Ben Ali, comme ce fut le cas dans d'autres secteurs de l'économie du pays (Hibou 2006).

En troisième lieu, l'objectif ultime de la STEG était initialement de favoriser l'intégration nationale et la cohésion sociale au nom du développement. L'État a donné à la STEG les moyens d'atteindre ces buts, particulièrement à travers les programmes d'extension du réseau en milieu rural et dans les zones urbaines informelles, de même qu'à ceux liés à l'accès grâce à des subventions considérables sur le prix du gaz et les tarifs.

Toutefois, la politique de gestion serrée suivie par la STEG jusqu'en 2011 a débouché sur une précarisation importante de l'emploi pour les groupes de travailleurs moins qualifiés, dont les tâches étaient effectuées en sous-traitance ou à travers des postes contractuels. Cette situation a mené à une forte polarisation de la main-d'œuvre. Cependant, la situation est en train de changer, car la STEG a accepté de régulariser la situation des travailleurs contractuels en les intégrant au sein de la société, à la demande du gouvernement postrévolutionnaire. Il reste à voir comment ce processus se déroulera et s'il aura un impact sur l'efficacité de la compagnie.

La dépendance de plus en plus grande à l'égard des subventions directes ou indirectes de l'État, qui s'est accentuée en raison de la poussée des prix du pétrole et du non-paiement des factures depuis la révolution, demeure problématique. Actuellement, le plan de l'État en vue de réduire les subventions pour l'électricité implique un virage vers les énergies renouvelables. Ce plan ouvre la porte à la participation du secteur privé, une tendance qui pourrait se radicaliser sous la pression des institutions financières internationales. Le débat se poursuit également en ce qui concerne la meilleure formule de tarification sociale, ce qui risque d'alimenter les tensions entre les groupes socioéconomiques comme ce fut le cas dans le secteur de l'eau (Touzi, Barraqué et Treyer 2010).

Les citoyens tunisiens tendent à passer sous silence la performance technique derrière le succès historique de la STEG et sont rapides à pointer du doigt ses erreurs. Le défi consiste donc à sensibiliser le public aux conditions qui permettent que les services d'électricité soient justes et équitables. Dans un contexte où ces conditions changent rapidement, la STEG devra s'assurer de la participation des citoyens pour redéfinir ses objectifs.

NOTES

- 1 Les auteurs souhaitent remercier Samir Kbaïli de l'Université de Sfax pour son appui à la collecte de données.
- 2 Depuis la fin de ce travail, d'autres travaux ont prolongé ces premières réflexions dans le cadre de programmes de recherche différents. Nous renvoyons à Bolzon, Rocher et Verdeil 2014 ainsi que Rocher et Verdeil 2013.
- 3 Les capitaux propres de la CPC provenaient initialement de la *Public Sector Enterprise Group Global* des États-Unis (35%), de la *Marubeni Corporation* du Japon (32,5%) et de la *Sithe Energies* (basée à New York mais sous contrôle de Vivendi, en France, 32,5%) (voir <http://business.highbeam.com/3882/article-igl-60822964/tunisia-1st-ipp-rades>). Aujourd'hui, ses actionnaires sont *BTU Ventures* et *Marubeni* (<http://www.carthagepower.com.tn/actionnaires.php>).
- 4 Nos propres calculs, selon les données fournies par la STEG (2011). L'augmentation de la consommation est attribuable au fait que plus de 87 % des ménages tunisiens possèdent maintenant un téléviseur comparativement à 25 % en 1984 ; 92 % possèdent un réfrigérateur (comparativement à 49,6 %) ; 57,5 % possèdent une machine à laver (comparativement à 10 %) et 14,6 % possèdent maintenant un climatiseur (comparativement à 0,9 %) (STEG 2009 ; tableaux sommaires fournis par la STEG pour notre enquête).
- 5 Entrevues avec des dirigeants du syndicat de la STEG, décembre 2011.
- 6 Composé de neuf représentants de différents ministères (énergie, agriculture, etc.) d'un contrôleur de l'État, de deux représentants du personnel (souvent du syndicat) et de deux membres de la collectivité.

- 7 Entrevues avec des dirigeants du syndicat de la STEG, décembre 2011.
- 8 Entrevues avec des dirigeants du syndicat de la STEG, décembre 2011. Plusieurs histoires de détournement de fonds impliquant des membres de la famille de l'ancien président Ben Ali dans des projets de la STEG ont été filtrées à la presse (*African Manager* 2012 ; *Twinoo* 2011).
- 9 Idem.
- 10 STEG, Contrôle de gestion, données compilées à notre demande, mars 2012.
- 11 En 2011-2012, le projet nucléaire semblait encore d'actualité et en tout cas sous étude, malgré la récente catastrophe survenue au Japon. Depuis la révolution, un débat sur l'énergie nucléaire s'est engagé dans la presse (voir p. ex. Sghaïer 2011 et *Cahiers de la Liberté* 2011).
- 12 Entrevues avec des représentants de plusieurs bailleurs de fonds, Tunis, septembre 2011. Le vérificateur général reconnaît lui aussi ces insuffisances (Cour des Comptes 2011).
- 13 Entrevues avec plusieurs représentants de la STEG, 23 septembre 2011. Ces quantités d'électricité gratuites dépassent largement la consommation moyenne.
- 14 Entrevues avec des cadres de haut niveau de la STEG, avril et septembre 2011.
- 15 Entrevues avec des délégués syndicaux de la compagnie, 22 décembre 2011.
- 16 Parmi les cadres supérieurs que nous avons rencontrés en entretien, aucun ne semblait appuyer l'idée de la privatisation. Un seul cadre de haut niveau de la Direction générale de l'Énergie a mentionné l'utilité de la privatisation, bien qu'il ait affirmé que l'expérience en cours avec CPC à Rades n'était pas entièrement convaincante.
- 17 Directeur de l'électricité, du gaz et de l'efficacité énergétique, Direction générale de l'Énergie, Ministère de l'Industrie et de la Technologie (auparavant appelée Industrie et Commerce), entrevue, 22 décembre 2011.
- 18 Règlement 2009-2273 de septembre 2009 sur le tarif pour le transport et l'achat d'électricité.
- 19 Entrevues à Tunis, 6 et 7 décembre 2012.

RÉFÉRENCES

- African Manager* (2005) 'STEG : un géant aux pieds d'argile ?', 3 octobre.
- (2012) 'Tunisie : Slim Chiboub, « amiable compositeur » entre la STEG et Alstom pour 14 milliards', 7 mars.
- Ben Letaïef, M. (1998) *L'État et les entreprises publiques en Tunisie*, Paris : L'Harmattan.
- Bolzon, H., Rocher, L. et Verdeil, É. (2013) 'Transitions énergétiques multiples et contradictoires à Sfax (Tunisie)', *Flux*, 93-94(3) : 77-90.
- Business News* (2010) 'Tunisie – STEG : 16,500 cas de fraude d'électricité en 2009', 2 février.
- Cahiers de la Liberté* (2011) 'La question énergétique en Tunisie', 28 août, cahiersdelaliberte.org/blog/?p=293, consulté le 21 décembre 2011.
- Chabbi, M. (1999) 'La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie : de l'intégration à la régulation sociale', dans P. Signoles, G. E. Kadi et R. Sidi Boumediene (dir.), *L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*, Paris : CNRS, pp. 187-200.
- Colonna Walewski, A. (2012) 'Compte rendu de la conférence d'Akram Belkaïd « Les dimensions économiques et sociales des révoltes en Méditerranée »' du 10 juillet 2012 à l'Université Libre de Bruxelles, *Les clés du Moyen-Orient*, 20 juillet, www.lesclesdumoyenorient.com/Comptere rendu-de-la-conference-d,1078.html, consulté le 25 septembre 2012.
- Cour des Comptes (2007) 'Résumé du vingt-deuxième rapport annuel. Principales observations 2006', Tunis : Cour des Comptes.
- (2011) 'La STEG', dans le Vingt sixième rapport annuel. Principales observations 2010, Tunis : Cour des Comptes, pp.174-99.
- Dhiebi, C. (2011) 'Les énergies renouvelables en Tunisie', thèse de maîtrise, Information géographique et aménagement, Université de Sfax, Tunisie.
- Espace Manager* (2012) 'Tunisie – La STEG sera-t-elle privatisée ?', 17 août.
- FMI (Fonds monétaire international) (2010) 'Tunisie : Conclusions préliminaires de la mission de consultation au titre de l'article IV', www.imf.org/external/french/np/ms/2010/061510af.htm, consulté le 26 avril 2012.
- Hibou, B. (2006) *La force de l'obéissance : économie politique de la répression en Tunisie*, Paris : Éditions La Découverte.
- (2011) 'Le moment révolutionnaire tunisien en question : vers l'oubli du mouvement social?', Dossiers du CERL, mai : 1-15.
- Kapitalis* (2011) 'Tunisie. Les impayés de la Steg s'élèvent à 213 millions de dinars', 17 août.
- Legros, O. (2005) 'La « refondation » des quartiers mal lotis de la banlieue de Tunis dans les années 1990', *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 41 : 97-109.
- Moalla-Fetini, R. (2011) 'L'électricité 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Un grand acquis national est en danger', *La Presse de Tunisie*, 18 avril.
- Moisseron, J.-Y. (2010) 'Le plan solaire méditerranéen : un projet de l'Union pour la Méditerranée', dans Y. Lazzeri et E. Moustier (dir.), *Le développement durable dans l'espace Méditerranéen : une gouvernance à inventer. Enjeux et propositions*, Paris : L'Harmattan, pp. 139-58.

Presse de Tunisie (2011) 'Adoption de la loi de finances 2012. Houcine Dimassi : « Halte au gaspillage des ressources de l'État », 31 décembre.

République Tunisienne (2010) 'Contrat programme entre l'État et la Société tunisienne de l'électricité et du gaz 2010-2012', Tunis : Multigraph.

République Tunisienne, Ministère de la Coopération Internationale et World Bank (2004) 'Study on the Private Participation in Infrastructure in Tunisia', vol. 1, Tunis : Programme on Private Participation in Mediterranean Infrastructure.

Rocher, L. et É. Verdeil (2013) 'Energy transition and revolution in Tunisia: politics and spatiality', *The Arab World Geographer*, 16(3) : 276-98.

Sahtout, N. (2010) 'La recherche de ressources alternatives à l'eau potable urbaine : le cas du Grand Sousse', dans Y. Lazzeri et E. Moustier (dir.), *Le développement durable dans l'espace Méditerranéen: une gouvernance à inventer. Enjeux et propositions*, Paris : L'Harmattan, pp. 207-25.

Sghaïer, M. (2011) 'Le nucléaire est-il encore une alternative attrayante pour la Tunisie?', *Presse de Tunisie*, 26 mars.

STEG (2009) 'Raconte moi la STEG', Tunis : STEG.

— (2011) 'Rapport d'activités 2010', Tunis : STEG.

— (2012) 'Rapport d'activités 2011', Tunis : STEG.

Tiwinoo (2011) 'Accusations de corruption à la STEG', 28 novembre.

Touzi, S., B. Barraqué et S. Treyer (2010) 'Le service de l'eau potable en Tunisie', *Tiers Monde*, 203(3) : 61-80.

Tunisie Numérique (2012) 'Tunisie: course à la privatisation : dessous et enjeux', 19 août.

Turki, B. (2011) *Ben Ali le ripou*, Tunis.

Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Énergie électrique d'Afrique, Secrétariat Général (2009) 'Étude comparative des tarifs d'électricité pratiqués en Afrique', Abidjan : UPDEA.

LES AUTEURS

Ali Bennasr est professeur de géographie à l'Université de Sfax en Tunisie. Il est spécialiste de géographie économique et des systèmes d'information géographique. Ses objets de recherche incluent la planification régionale en Tunisie, ainsi que les changements de la géographie du logement, commerciale et industrielle dans les villes du pays. Il est l'auteur de plusieurs articles et chapitres dans des périodiques francophones et arabes.

Éric Verdeil est chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et enseigne à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, en France. Il a aussi travaillé pour l'Institut Français du Proche-Orient à Beyrouth (IFPO). Ses recherches s'attachent aux questions de reconstruction après les guerres, à la sociologie et à l'histoire de l'urbanisme, ainsi qu'aux transformations des politiques en matière de services urbains.

À PROPOS DU PROJET

Le Projet Services Municipaux (MSP) explore les alternatives à la privatisation et à la commercialisation des services d'eau et assainissement, d'électricité et de santé en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il est composé d'académiques, de syndicalistes, d'activistes et de représentants d'organisations non-gouvernementales et de mouvements sociaux à travers le globe qui sont engagés à analyser les modèles alternatifs de prestation des services publics pour comprendre les conditions de leur durabilité et de leur transférabilité.